



# LE POLITIQUE,

## JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège, moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES: Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

### ALLEMAGNE. — FRANCFORT, LE 21 OCTOBRE.

On écrit de Vienne, le 19 octobre:  
Dans les cercles ordinairement bien informés, on prétend savoir avec certitude qu'un mariage entre le prince héritier de Modène et la fille de la duchesse de Berry, comtesse Rosny, va avoir lieu fort incessamment. Les vues politiques des deux partis, loin de mettre un obstacle à cette alliance, sont, comme on le sait, de nature à la favoriser.  
M. Salomon de Rothschild est attendu incessamment ici venant de Paris, où il a passé l'été; on ne doute pas que son arrivée n'ait rapporté à la conclusion de l'emprunt de 40 millions que le gouvernement veut contracter pour diminuer encore plus l'ancien papier monnaie (Wiener Wahrung).

### FRANCE. — PARIS, LE 25 OCTOBRE.

#### DETAILS SUR LA PRISE DE CONSTANTINE.

Le gouvernement n'a pas reçu encore le rapport officiel de la prise de Constantine, mais le courrier, qui doit apporter les nouvelles, est attendu d'un moment à l'autre. Les journaux de Toulon donnent des nouvelles de ce fait d'armes, mais leur relation n'a aucun caractère de certitude. Voici toutefois ce que nous trouvons dans l'Éclair de la Méditerranée du 22 octobre:  
Par deux paquebots arrivés ce matin, nous avons reçu des nouvelles de notre armée de Constantine. Voici celles qu'apporte la Chimère: elles sont officielles.  
Le chef de l'état-major général de l'armée écrit de Constantine, sous la date du 13, que l'armée est entrée, ce même jour dans Constantine, après un assaut mené à l'ennemi et une défense opiniâtre de maison en maison, de la part des Arabes.  
Cette victoire nous a fait éprouver une perte bien sensible; M. le gouverneur général comte de Damrémont, a été tué d'un coup de canon, le 12, en examinant la brèche de très près.  
Le général Perregaux a été blessé au même instant qu'il se penchait pour relever le corps de son chef; M. le colonel Combes, du 47<sup>e</sup>, blessé grièvement le 13, est mort peu de temps après des suites de ses blessures.  
M. le lieutenant général comte Vallée a pris le commandement de l'armée.  
Le bey a pris la fuite.

Une autre lettre du général Perregaux porte:  
L'armée est entrée le 13 à Constantine: on s'est battu en ville de huit heures du matin à midi; il a fallu prendre maison à maison.  
Constantine était défendue principalement par les Kabyles de Bougie. Le bey est resté en dehors de la ville. On a trouvé dans la place une assez grande quantité de vivres.  
Très-peu de lettres datées de Constantine sont arrivées à Bone. Il faut donc se méfier de détails qu'on pourrait donner sur nos opérations.  
On a dit que la place de Constantine n'a cédé qu'au cinquième assaut; cette version nous paraît invraisemblable. Le colonel Lamoricière, qui a été légèrement blessé, n'est pas mort, comme le bruit en a couru.  
Voici ce que contient le Toulonnais sur le même sujet:  
Nous pouvons, au reste, considérer dès ce moment comme authentiques les détails principaux que nous publions sur les assauts et la prise de Constantine.  
Ainsi que nous l'avons annoncé, l'armée est arrivée devant Constantine, le 6 octobre. Elle s'était établie sur Mansoura. De là, on dirigea la 1<sup>re</sup> et la 2<sup>e</sup> brigades vers Kouidiat Aly; il fallut passer le Oued-Rummel, dont les eaux étaient très-hautes, et cette opération fut d'autant plus longue et pénible que l'artillerie de siège avait à exécuter le même mouvement.  
Enfin, le 10, le temps s'étant remis au beau, et les batteries furent démasquées; mais la pluie survenue de nouveau empêcha d'ouvrir le feu.  
L'armée du bey était placée derrière la montagne de Kouidiat Aly, et inquiétait les travailleurs.  
Le feu commença le 11; le lendemain 12, une brèche avait été ouverte; le général Damrémont voulut la reconnaître avec des officiers d'état-major, un boulet le partagea en deux, et l'armée perdit ainsi son chef.  
Le général Perregaux s'étant approché du corps du général en chef pour le faire enlever, fut atteint d'une balle qui lui a emporté une partie du nez.  
Le lieutenant général Vallée, commandant l'artillerie, prit en ce moment le commandement en chef de l'armée; il donna des ordres pour monter à l'assaut.  
Dans les journées des 12 et 13, quatre assauts furent tentés, mais inutilement; nos troupes se virent toujours obligées de se retirer. Enfin, au cinquième assaut, la brigade Nemours s'établit dans l'enceinte; mais à de nouveaux combats plus acharnés encore que les précédents furent livrés, il fallut assiéger chaque maison. M. le duc de Nemours voulait arrêter le carnage, mais comment éviter de tels malheurs dans un pareil moment. Tout ce que le soldat furieux rencontrait en obstacle était tué.  
Enfin nos troupes se sont établies dans la ville, où elles attendent les ordres du gouvernement.  
M. le duc de Nemours a donné des ordres pour que les chirurgiens qui ne seraient pas indispensables pour nos blessés fussent envoyés à Achmet pour soigner les Arabes.  
M. le prince de Joinville est arrivé à Constantine le 15, quarante-huit heures après l'action. Il avait avec lui 3,000 hommes, commandés par le colonel Bernelle, et un convoi de vivres, qui a été reçu avec satisfaction, car on en aurait manqué bientôt.  
On ne peut encore préciser le nombre des morts et des blessés de part et d'autre; mais il n'est malheureusement que trop vrai que le général Damrémont et le colonel Combes, du 47<sup>e</sup>, qui commandait la 4<sup>e</sup> brigade, ont été tués.  
Le colonel Lamoricière a été grièvement blessé; le général Perregaux n'a pas quitté son service, malgré sa blessure.  
On évalue à 6,000 le nombre des Arabes qui ont péri dans Constantine. L'armée du bey est intacte, mais elle est en fuite et les tribus qui sont hostiles à Achmet se chargeront sans doute de le battre.  
Nos blessés vont être envoyés en France; on laissera les malades à Bone.  
Il n'est pas vrai que le général Vallée ait demandé des renforts.

La prise de Constantine est, depuis la prise d'Alger, l'événement le plus important de nos guerres d'Afrique. Tout a concouru pour donner à la prise de cette ville une grande importance; l'échec qui, l'année dernière, avait signalé notre expédition; les discussions des chambres sur Alger; l'intérêt que la France attachait à la revanche que nos armes allaient prendre; la curiosité jalouse de l'Europe qui attendait le résultat de cette campagne pour savoir à quoi s'en tenir sur le maintien de nos possessions africaines; la renommée, enfin, de cette ville et le rôle qu'elle a, de tout temps, joué dans les guerres de l'Afrique.

La prise de Constantine, de cette capitale de l'est de la régence, va, nous n'en doutons pas, ajouter à notre ascendant; elle contribuera de cette manière au maintien de la paix; car ce que nous voulons, c'est la paix. En prouvant notre force, nous éloignons l'idée de nous faire la guerre; on saura gré à des vainqueurs de leur modération, et c'est plus que jamais le moment de proclamer en Afrique que nous n'y avons d'ennemis que ceux qui veulent l'être. L'élément de l'échec de Constantine, nous disions l'an de dernière qu'il fallait faire la guerre; nous disons aujourd'hui que Constantine est prise qu'il faut maintenir la paix avec plus de scrupule que jamais. Point d'orgueil de vainqueurs; si nous sommes modérés dans la victoire, si nous respectons les mœurs, la fierté et surtout les biens des vaincus, la prise de Constantine vaudra pour nous dix victoires.

Mais que fera-t-on de Constantine? La question s'est faite à la chambre; elle s'y fera encore. Nous espérons que le gouvernement répondra qu'il garde Constantine, Constantine a, en Afrique, une grande importance de nom et de fait. De nom, parce que c'est l'ancienne capitale de la Numidie et de l'Afrique romaine, parce que c'est là que les Romains avaient leur plus puissant établissement dans cette partie de l'Afrique, parce que c'est l'entrepôt du commerce, parce que c'est la ville riche, la ville forte, parce qu'enfin l'année dernière elle a été l'écueil de nos armes, et depuis ce moment le point de mire de l'Europe. Voilà ce qui donne à Constantine une grande importance de nom. De fait, son importance n'est pas moins grande; elle forme avec Stora et Bone, qui sont toutes deux des villes maritimes, un triangle admirable dont la base est la mer, c'est-à-dire notre belle et croissante marine. Ce triangle est fertile; il a des rivières, il a des bois; le nom français, depuis la compagnie de la Calle, y est connu et respecté.

Beaucoup de personnes qui connaissent l'Afrique, prétendent que si nous devons étendre nos possessions, c'est de ce côté qu'il faut le faire. La prise de Constantine nous a donné dans cette partie une place aussi heureusement située pour le commerce que pour la guerre, et qui par Stora est à vingt lieues au plus de la mer. Quittons nous cette place à la risée des Arabes et de l'Europe? Telle est aujourd'hui la question. Nous attendons la solution que donnera le ministère. Le ministère actuel est encore celui qui a fait le plus et le mieux en Afrique. Car il a fait la paix et il a pris Constantine. Nous espérons qu'il ne manquera pas à la tâche qu'il s'est donnée de faire de l'Afrique une possession utile et glorieuse pour la France. (Débats.)

On lit dans le Moniteur:  
Le roi sur la proposition de M. le ministre de la guerre a, par ordonnance de ce jour, nommé M. le lieutenant-général Vallée, gouverneur général par intérim des possessions françaises dans le nord de l'Afrique.  
Il paraît certain, dit ce matin le Temps, que l'ordre de rester définitivement à Constantine a été expédié, et il est très probable que le gouvernement se décidera à proposer aux chambres un système d'occupation complète de cette portion de la régence qu'on pourrait appeler l'Afrique française. Il en résulterait au premier aperçu une dépense assez forte; car indépendamment des garnisons de Bone et Constantine il faudra au moins trois postes intermédiaires ou camps retranchés qui réclameraient chacun 2 à 3 mille hommes.  
Le bruit circulait hier à l'Opéra qu'un Anglais de distinction a été tué à l'assaut de Constantine.  
Le bruit était répandu ce matin que M. Giquet devait revenir bientôt à la préfecture de police.

Il n'est pas indifférent de savoir quels membres vont être chargés du rapport sur le projet de loi de M. d'Huart contre les journaux du petit format. La section centrale des finances se compose de MM. Metz, Vandenbosche, Zoude, de Florissone, Duvivier, Bernard Dubus et Haikim MM. Metz, Zoude, Duvivier et B. Dubus, appartiennent à des districts qui ne comptent pas un seul journal de grand format.  
Une mutinerie a failli compromettre depuis trois ou quatre jours le service du chemin de fer. Les machinistes anglais ont refusé d'admettre les chauffeurs et nouveaux ouvriers belges à partager la besogne. M. De Ridder a été obligé de se mettre en personne à la tête d'un convoi. Deux machinistes anglais ont été conduits au corps de garde, nous ne savons trop si c'est à Malines ou à Tervuren. (Belge.)  
Le Lyax dit que son imprimeur a comparu lundi dernier devant le juge d'instruction, pour avoir à répondre sur ses articles turpitudes du 9 septembre, des 4, 12 et 15 octobre dernier, concernant la soustraction de 1040 fr. sur la solde du 14<sup>e</sup> de réserve. Son gérant a, dit-il, aussi été mandé avant-hier, mais cette fois qui était la 4<sup>e</sup>, non comme témoin, mais comme prévenu de calomnie sur la plainte du colonel commandant Lonneux.  
M. le comte Molé a autorisé la légation française à Bruxelles, à viser le passeport de M. le comte Gonfalonieri pour sa libre rentrée en France.  
Le journal français le Temps qui nous arrive, annonce que le comte Gonfalonieri va se rendre à Montpellier.

Bruxelles, 27 octobre (trois heures). — Opérations assez actives sur les valeurs en faveur, et plusieurs tendent à une nouvelle hausse: Société Générale très demandée titres en nom fl. 785 A, certificats au porteur émission de Paris 1862 A; Société de Mutualité preneurs à 1125 (112) quelques pièces papier à 1126 25 (112 5/8); Banque de Belgique 142 50 (142 1/4) P; Actions Réunies demandées à 1022 50 (1021 1/4), ainsi cotées argent.  
Les obligations Ardois étaient mieux tenues que les jours précédents, elles ont fait 778; mais elles restent ainsi papier en 17 3/4 beaucoup d'argent, au 5 novembre 19 7/8 A. Primes à nu nous 20 dont 1 A. L'approche du coupon arrête encore la spéculation.  
A la chambre des représentants, M. Lebeau continue le discours qu'il a commencé hier, il soulève de vives réclamations de la part de M. Lardinois.  
Marché des huiles et grains. — L'huile de lin très-recherchée, celle de colza plus faible. Beaucoup de demandes pour les tourteaux de colza.  
Anvers, deux heures 3/4. — Par voie télégraphique. — Ardois au 30 courant 47 7/8 A, au 5 novembre 20 A, il se traite beaucoup d'affaires à ces deux époques Londres du 25 (mercredi) vient 49 1/2 (1/4 de hausse) sur l'active espagnole. Banque commerciale 411.

Affaires d'Espagne.  
Dépêche télégraphique.  
Bayonne, 24 octobre, 8 heures du matin.  
Espanero annonce qu'après avoir battu les carlistes à Huerta del Rey le 14, et les avoir poursuivis le 15 sur Quintanar, il devait continuer sa poursuite le lendemain.  
Le capitaine-général d'Aragon a été prévenu de Logrono que dix bataillons carlistes, venant de Castille, étaient arrivés le 18 au soir dans les environs d'Aro, se disposant à passer l'Ebre. On lui mandait aussi de Soria que les carlistes, poursuivis par Espanero, avaient passé le 17 à Montenegro.  
Le général Ulibarri a repris Peralta le 16; une partie de la garnison a été faite prisonnière de guerre, et le reste a mis bas les armes pour retourner à Estella. Ce général s'est dirigé sur Lodosa.

Le Journal des Débats fait suivre cette dépêche des observations que voici:  
La guerre d'Espagne continue à être féconde en péripéties imprévues. La dépêche d'aujourd'hui nous offre un nouvel exemple de ces alternatives qui se sont déjà si souvent reproduites.  
Depuis trois jours, les correspondances de Burgos annonçaient un mouvement de l'armée carliste vers le Duero, et même au midi de ce fleuve, dans la direction de Valladolid ou de Madrid, et voila, au contraire, qu'une partie de cette armée, au nombre de dix bataillons, et peut-être don Carlos avec eux, repassent l'Ebre du côté de Haro pour rentrer dans la Navarre. Haro est situé sur la rive gauche de l'Ebre, à douze lieues de Miranda, à dix lieues sur l'ouest de Vittoria.  
La dépêche d'aujourd'hui confirme celle d'hier et lui sert d'explication, malgré son laconisme. Toutefois, on n'explique pas le bruit répandu de la marche de don Carlos vers le Duero ni pourquoi le général en chef Espanero avait rétrogradé le 13 de Lerma jusqu'à Penaranda de Duero, distance de 12 lieues.

Belgique.  
Bruxelles, le 27 octobre.  
Le roi et la reine seront de retour de leur voyage de Paris, mercredi prochain.  
Nous venons d'apprendre que M. Zoude est nommé rapporteur par la section centrale pour l'examen du budget des finances. Les opinions libérales de cet ancien membre du congrès constituant permettent d'espérer une décision équilibrée dans la question du timbre des journaux à laquelle se rattache, nous n'hésitons pas à le répéter, l'existence même de la presse indépendante.

Liège, le 28 octobre.  
M. l'avocat Verhaegen, élu représentant par l'arrondissement de Bruxelles, vient de signaler son début dans la carrière législative, par la présentation d'un projet de loi tendant à augmenter les traitements des membres de l'ordre judiciaire. Il a demandé à cet effet une somme de 500,000 francs, dont la répartition s'effectuerait de telle sorte, que les magistrats résidant dans la capitale recevraient une augmentation d'un tiers, et ceux dont le siège est établi dans les autres villes du royaume, une augmentation d'un quart. Cette proposition a été prise en considération par la chambre et renvoyée à l'examen des sections, malgré l'opposition de deux représentants qui se sont fondés sur l'énormité du chiffre actuel du budget, pour repousser le projet de M. Verhaegen. M. le ministre de la justice ne s'est pas expliqué jusqu'à présent sur l'opportunité de la mesure sollicitée par le député de Bruxelles; mais nous avons tout lieu de croire qu'il en reconnaît la nécessité, et qu'il présentera lui-même un projet de loi qui aura pour but d'améliorer la position des magistrats. Nousussions désiré seulement qu'il ne se fût pas laissé devancer par M. Verhaegen, et qu'il se fût réservé exclusivement l'honneur de réparer une injustice contre laquelle on a depuis si longtemps réclamé. Le projet qu'il doit prochainement présenter à la chambre, tend, dit-on, à obtenir une augmentation de 400,000 francs. Nous ignorons sur quelles bases s'opérera la répartition de cette somme, mais il paraît, d'après les dispositions de la chambre, que cette proposition a plus de chances de succès que celle de M. Verhaegen. Une réduction de cent mille francs constituée; nous l'avons vu, une économie assez considérable; mais ce n'est pas tant à l'élevation du chiffre qu'il faut s'attacher qu'à la justice de la demande.

Avant tout il faut prendre en considération les besoins de la magistrature, et examiner s'il est possible d'y pourvoir convenablement, au moyen de l'allocation nouvelle. Il s'agit ici de la branche la plus importante de l'administration publique. L'immutabilité légale et constitutionnelle du magistrat ne saurait constituer la seule garantie de son indépendance et de son impartialité. Il faut encore que, par sa position matérielle, il soit placé au dessus de tout soupçon de vénalité et prémuni contre toute tentative de corruption, afin que les justiciables puissent avoir foi pleine et entière dans l'intégrité de son caractère et l'équité de ses décisions. Il faut encore que son salaire soit proportionné à l'étendue et à l'importance de ses travaux, afin qu'il ne puisse, sous aucun prétexte, se faire absoudre de la négligence et de la teneur qu'il pourrait apporter dans l'accomplissement de ses fonctions; il faut enfin qu'il n'ait point à envier le sort de ceux qui, dans une autre carrière, exercent une profession

différente de la sienne, afin qu'il puisse espérer léguer un jour à ses enfans un patrimoine honorablement acquis. Telles sont les considérations principales qui nous semblent devoir dominer la discussion des projets de loi sur lesquels l'attention de nos représentans sera bientôt fixée.

Il faudra également les combiner avec les dispositions législatives qui auront pour but de créer des caisses de retraite pour les veuves des magistrats de l'ordre judiciaire. Si nous sommes bien informés, M. le ministre de la justice s'occupe activement de ce dernier travail; qui pourra être présenté en même tems que le projet de loi sur l'augmentation de traitemens. La représentation nationale sera ainsi mise à même de satisfaire à un double besoin et d'accomplir les promesses qu'elle avait faites il y a deux ans. Quelques députés voudraient, il est vrai, faire ajourner encore les décisions à prendre sur cet objet, dans l'intérêt des contribuables, qui ont déjà un assez lourd fardeau à porter. Mais au moyen de quelques réductions et de quelques économies bien entendues, faites sur d'autres branches de l'administration publique, on pourrait aisément, sans aggraver le sort des contribuables, parvenir à améliorer celui de nos magistrats. Qu'on n'admette point de dépenses inutiles; que les cumuls et les sinécures soient impitoyablement proscrits, et que le travail utile soit seul salarié.

Depuis la révolution le prix des objets de première nécessité a considérablement augmenté et les salaires, dans toutes les branches d'industrie, ont suivi une progression ascendante. Aussi la cherté des vivres, l'élevation des loyers, l'augmentation de valeur d'un grand nombre de produits, n'ont-elles point, pour les classes industrielles, détruit l'équilibre qui existait auparavant; cet équilibre n'a été rompu qu'au détriment des employés et des fonctionnaires publics dont les traitemens sont toujours restés tels qu'ils avaient été fixés il y a six ans. Or cette différence de position constitue une véritable injustice, et ni le gouvernement ni la représentation, ni le pays ne sauraient consentir à les laisser subsister plus longtemps. Pour que nul ne puisse réclamer contre l'égalité des charges, il faut que, toute proportion gardée, nul ne puisse se plaindre de l'inégalité des bénéfices. Nous sommes redevables de la prospérité matérielle de notre pays à l'esprit actif, industriel, de sa population; nous devons, d'un autre côté la sécurité dont il jouit, et sans laquelle cette prospérité n'aurait pu se développer, à la sagesse de nos institutions et aux magistrats chargés de veiller à leur maintien. Il n'est donc que juste que ceux-ci aient une part équitable dans les revenus et les richesses de la nation qui leur a confié le dépôt de ses lois, et qui n'a que des éloges à leur adresser pour le soin et le zèle qu'ils ont toujours déployés dans l'accomplissement de leur mission.

Un banquier frauduleux de Toulouse vient se réfugier en Belgique. Il est nanti de valeurs considérables. Le gouvernement français demande son extradition et fait parvenir à notre ministre de la justice un mandat d'arrêt décerné, le 26 juillet 1837, contre l'accusé, par M. le juge d'instruction de Toulouse. Le 5 août ce mandat est exécuté et le banquier est écroué à la prison civile à Anvers. Le 8, on régularise son arrestation et on remplit les formalités requises pour légaliser son extradition. C'était trois jours trop tard. Le banquier n'a pu faire immédiatement son code d'instruction indigne de cette violation de la loi et se plaint à la chambre d'avoir été détenu arbitrairement pendant trois jours. La chambre examine sa plainte et la renvoie à M. le ministre de la justice qui déclare, lui, assumer toute la responsabilité du retard, et demande l'ordre du jour. On le prononce. Mais un honorable député proteste contre cette résolution et s'écrie: Nouvelle preuve de l'impunité de la responsabilité ministérielle. C'est encore un *leurre de plus* pour le bon peuple! Un autre représentant s'écrie à son tour: Non seulement les ministres, mais encore tous les *agens subalternes* sont responsables devant la chambre. Il faut avouer que quelques-uns de nos députés comprennent singulièrement le gouvernement constitutionnel, et qu'ils possèdent une logique fort extraordinaire, et qu'ils portent une vive affection aux banquier-frauduleux!

Les journaux anglais du 24, contiennent la dépêche télégraphique relative à la prise de Constantine. On a reçu à Liverpool des journaux de New-York jusqu'au 2 octobre. Les discussions du congrès en occupent la plus grande partie. M. Clay a prononcé un discours au sénat, contre le système du trésor.

Les nouvelles commerciales de New-York sont satisfaisantes. Le change sur l'Angleterre est tombé de 14 1/2 à 15 1/2 de primes, et l'argent en espèces de 5 1/2 à 6 1/2. Le congrès s'est peu occupé des différentes mesures financières recommandées par le président. Le comité des finances a fait un rapport contre le projet d'établissement d'une banque nationale.

On a reçu des nouvelles de Lisbonne jusqu'au 18. Sa da Bandiera et plusieurs de ses officiers sont arrivés de Porto. Leur approche a été annoncée par les fusées de l'arsenal de la marine; ils ont été reçus par le peuple avec des démonstrations de joie. Le vicomte Das Artas avait été retenu à Porto par suite d'une chute de cheval. Il est devenu, pour ainsi dire, tout à coup l'arbitre des destinées du Portugal et l'administration ne sera établie qu'à son arrivée; il est suspect au parti démocrate et s'en défie; on suppose que ses troupes ne sont pas très disposées en faveur de la garde nationale, qui, de fait a une grande influence sur Lisbonne et sur le pays. (Courier.) Les miguelistes, sous le commandement de Remedinho, causent quelque inquiétude au gouvernement. (Globe.)

La chambre des représentans a continué aujourd'hui la discussion du projet modificatif du tarif des douanes. Un nouvel amendement a été déposé par M. Demonceau à l'article des draps; il se rapproche de celui de M. Verhaegen, et tend à maintenir la prohibition sur les draps français en autorisant le gouvernement à la lever aussitôt que la France leverait celle qui frappe les draps belges. Cet amendement a été appuyé. La discussion continuera demain.

M. le ministre des Finances a présenté, il y a quelques jours, un projet de loi pour frapper des pièces de monnaie d'or, de 10, 25, 50 et 100 francs.

Nous ne pouvons approuver ce projet. Nous pensons que, comme l'usage a adopté et rendu nécessaires les pièces de 1, 2 et 5 francs en argent, on ne saurait mieux faire que d'adopter, pour la monnaie d'or, les pièces de 10, 20 et 50 francs.

La pièce de 10 francs en or serait trop grande pour entrer dans la circulation. Celle de 25 francs sortirait de la série des multiples de la pièce principale ou unité monétaire pour l'or, qui sera la pièce de 10 francs.

La pièce de 20 francs, au contraire, est une des monnaies dont l'usage est le plus général et la plus commode. On craint que, si l'on diminue le titre de l'or, on n'admette point nos pièces de 20 francs en France pour leur valeur légale, mais l'objection a tout autant de poids pour les autres; la similitude de ces pièces les fera adopter par le commerce; les fondateurs seuls n'y trouveraient pas leur compte.

Nous applaudissons à la résolution prise par notre conseil communal de s'adresser au ministre de l'intérieur pour obtenir un subside en faveur de notre école industrielle.

Gand reçoit pour un établissement de cette nature une somme de 10,000 francs, ce qui permet à cette ville de ne porter à son budget que 5,000 fr.

Liège au contraire dépense annuellement 11,300 fr. pour son école industrielle et pour l'école préparatoire.

Toutefois, si nous sommes bien informés, les mêmes cours se donnent dans les établissements des deux villes, à l'exception d'un cours d'architecture et de manipulations chimiques qui n'existe pas chez nous.

Nous apprenons qu'en suite de l'avis inséré dans les journaux pour la place de professeur de gravure à l'Académie de peinture, etc., il est parvenu à l'administration communale deux demandes, l'une de M. Distexhe, l'autre de M. Jéhotte.

Nous croyons que le délai dans lequel les demandes doivent être adressées est sur le point d'expirer.

Si la chambre accorde au conservatoire de Liège un subside de 20,000 francs comme le ministre l'a proposé pour celui de Bruxelles, il sera possible d'établir au nôtre des classes pour le trombone, l'ophycélède, la trompette, la contre-basse, le chant italien et la déclamation.

Les accotemens d'une grande partie du quai d'Avroy sont toujours encombrés par des dépôts de matériaux destinés à la construction du quai de hallage. Comme tous les travaux sont suspendus, et que, selon toute probabilité, ils ne seront repris qu'au commencement de l'année prochaine, ne serait-il pas convenable de faire transporter et déposer ces matériaux au chantier provisoire que les entrepreneurs de travaux ont établi à l'ancien rivage de St. Jacques? On prévient par là une foule d'accidens et on débarrasserait la voie publique des obstacles qui gênent la circulation dans un des quartiers les plus fréquentés de la ville?

On se demande si notre administration communale tardera longtemps encore à donner les ordres nécessaires pour faire combler entièrement le canal de la Sauvinière. Les miasmes infects qui s'exhalent de ce borbier, placé au centre de la ville et dans le quartier le plus agréable, exercent l'influence la plus fâcheuse sur la salubrité publique. L'été dernier, plusieurs personnes habitant aux environs du quai ont été forcées de quitter temporairement leurs demeures et d'aller s'établir à la campagne jusqu'au retour de l'automne. Il serait à désirer que l'on fit cesser, pour l'année prochaine, un pareil état de choses, et que l'on mit promptement la main à l'œuvre.

Nous voyons dans le compte-rendu de la séance d'hier du conseil communal que M. Sansé réclame un subside de 30,000 frs. pour l'année théâtrale 1838-1839.

Nous engageons l'autorité communale à se prononcer sans délai et à soumettre sa décision à l'approbation de la députation provinciale, afin que le directeur puisse faire immédiatement les engagements proportionnés sans aucun doute au montant du subside.

On dit que M. Sansé se propose aussi d'adresser à notre Conseil communal une demande en supplément de subside à l'effet de satisfaire aux désirs exprimés par un grand nombre d'abonnés qui ont vivement sollicité l'administration de monter, pour l'hiver prochain, le grand et magnifique opéra de Meyerbeer, les *Huguenots*. La mollesse des recettes théâtrales a jusqu'à présent constitué le directeur en perte, et il lui est impossible de songer à la mise en scène d'une œuvre qui exige tant de frais, sans l'intervention de l'administration communale.

Deux des trois allemands, arrêtés à Landen sous les noms de *Spiger* et *Becker*, comme prévenus d'un vol commis à Awas, et dont nous avons annoncé l'évasion de la prison de Huy, où ils avaient été déposés, viennent d'être arrêtés de nouveau à Elberfeld, au-delà du Rhin, et transférés à Cologne.

Ils s'étaient précédemment évadés des prisons de cette dernière ville, où ils subissaient la peine des travaux forcés. Leurs véritables noms sont *Schlagwein* et *Biermanns*.

Le collège du district électoral de Turnhout est convoqué pour le 16 du mois prochain à l'effet d'élire un membre de la chambre des représentans, en remplacement de M. Rogier (Charles), qui a opté pour le district d'Anvers. (Moniteur.)

On écrit de La Haye, 25 octobre: La 3e chambre a continué l'examen de l'adresse que lui avait renvoyé la 2e chambre. Elle l'a adoptée et elle se réunira demain encore, et on l'informerait si le roi recevra l'adresse des mains d'une députation des deux chambres ou par message.

Dans la séance d'aujourd'hui de la première chambre des États-Généraux, il a été donné connaissance que le roi recevra vendredi prochain, à midi, en audience solennelle, la députation chargée de lui présenter l'adresse des Chambres en réponse au discours du trône.

L'examen des projets de finances est déjà presque terminé dans les sections de la 4e chambre. Pour l'ancienne dette il a été demandé 10,560,000 fl.; pour la nouvelle dette 4,654,395 fl. (Handelsblad.)

On parle toujours des chemins de fer, ils sont l'objet de la curiosité générale, ils sont constamment à l'ordre du jour de la presse et des conversations. Personne n'a encore pensé à s'enquérir à quel point en était au juste cette gigantesque entreprise, faisant l'admiration du monde civilisé. Nous sommes assez heureux pour avoir le relevé exact des travaux exécutés sur toutes les sections à partir de la station centrale (Malines). Le voici:

	Mètres à 5,000 par lieues.	
Au Noan, sur Anvers	23,680	23,680
de " " " Louvain	25,700	
de " " " Tirlémont	18,900	
A l'Est, de " " " Tirlémont à Waremme	23,260	87,330
de " " " Waremme à Ans	19,670	
de " " " sur Termonde	26,750	
Ouest, de " " " à Gand	28,340	95,550
de " " " de Gand à Bruges	40,460	
Midi, de " " " à Bruxelles	20,350	20,350
	227,110	227,110

(Commerce.)

Séance publique de la députation permanente du conseil provincial, le mardi 7 novembre 1837, à dix heures du matin, pour l'examen de réclamations en matière de milice. Cette séance aura lieu à l'hôtel du gouvernement, rue Agimont.

ETAT CIVIL DE LIEGE, du 27 octobre.  
Naisances: 3 garçons, 1 fille.  
Décès: l'homme, savoir, P. G. Torfs, âgé de 22 ans, soldat au 3me bataillon, compagnie de grenadiers du 1er régiment de ligne.

TAXE DU PAIN, du 28 octobre.  
Pain de seigle, 35 centimes.  
Pain moitié seigle et moitié froment, 42 c.  
Pain de ménage, 50 c.

THEATRE ROYAL DE LIEGE.  
Dimanche 29, le DEMON DE LA NUIT, comédie vaudeville en deux actes. — Les 2me et 3me, actes de la MUEITE — La FILLE DE DO-MINIQUE, comédie vaudeville en un acte. — UN BAL DU GRAND MONDE, vaudeville en un acte.

En attendant, l'arrivée et les débuts de Mme. Humblet, deuxième chanteuse.  
Au 1er jour, la première représentation de la COMTESSE DU TONNEAU.

GYMNASE ENFANTIN.  
A la grande loge en planche, Quai de la Batte, tous les soirs, spectacle composé de chant, danse, jeux et vaudevilles nouveaux du répertoire du Gymnase Enfantin, du passage de l'Opéra et de M. Comte.

## ANNONCES.

Mercr. jeudi et vendredi prochain, on JETTERA DES ROUES DE DINDONS chez PIRNAY, faubourg d'Amerscœur. 1995

TRÈS BEAUX TABLEAUX D'ÉGLISE A VENDRE, par BERTHOLET-FLÉMALLE, DAMERY, CRAYER-CORNEILLE DE VAS LAMBERT, LOMBARD ET FISEN, rue St. Séverin, n. 714. 1996

A VENDRE à un prix très avantageux un bon nombre de Lampes-Astrolabes d'atelier, en très bon état de conservation. S'adresser rue Sauci, n. 143g. 1997

HUITRES ANGLAISES, chez ANDRIEN, rue Souverain Pont.

HUITRES ANGLAISES chez PARFONDRI, derrière l'Hôtel de Ville.

QUARTIER à LOUER, rue devant la Madelaine, n. 273.

BELLE MAISON A LOUER, près l'hôtel du gouvernement, N. 494. S'adresser Derrière le Palais, N. 397. 1971

A des prix très modérés, forte partie de BONS VINS DE BOURGOGNE des années 1831, 1832 et 1834, au n. 69, faubourg Ste. Marguerite. 1927

## M. ME. RAIKEN-LONHIEUVE,

A l'honneur d'annoncer son RETOUR de PARIS. Pendant le séjour qu'elle a fait dans cette capitale, elle s'est occupée du CHOIX de TOUTES LES NOUVEAUTÉS qui y ont paru pour la SAISON D'HIVER. Son magasin se trouve assorti de tous les objets de la parure distinguée, comme du port-journalier. Elle s'occupera comme de coutume de la confection des nouveaux modèles de Manteaux et Mantelets, dont elle peut offrir un choix distingué, elle fera jouir les acheteurs de tous les avantages qu'elle a su se procurer sur la majeure partie de ces articles et notamment de la forte baisse qu'ont subie momentanément les étoffes de soie et lainage dont elle a fait des achats considérables. 1992

## GRAND ASSORTIMENT D'ÉTOFFES D'HIVER.

ORBAN-XHENEMONT, RUE DE L'UNIVERSITÉ,

Vient de recevoir UN GRAND CHOIX DE MÉRINOS ANGLAIS UNIS, Brochés, et Imprimés, Satin-laine, Thibet; ainsi que des MÉRINOS FRANÇAIS, assortiment complet de Schals Tartan Imprimés et autres, Flanelles, Foulards, et beaucoup d'autres objets trop longs à détailler.

PRIX DE QUELQUES ARTICLES:  
MÉRINOS à 19 et 21 sous et prix plus élevés.  
GRANDS SCHALS TARTAN imprimés à 15 francs.  
FLANELLES, depuis 10 sous jusqu'à 34 sous.  
FOULARDS DES INDES, dessins nouveaux, de 4 à 6 frs. 1794

## PIRNAY GILON,

M. TAILLEUR A LIÈGE, PLACE DU SPECTACLE, A l'honneur d'informer le public qu'il reçoit de PARIS UN TRÈS NOMBREUX ASSORTIMENT D'ARTICLES RICHES pour Gilet d'hiver, ainsi QU'UN JOLI CHOIX D'ARTICLES DE NOUVEAUTÉS pour Redingottes et Pantalons. La correspondance suivie qu'il entretient avec son fils aîné, attaché à une forte maison de draperies à Paris, lui permettra toujours d'offrir à l'instant la grande nouveauté. 1954

**FABRIQUE DE BELLETERIES,**  
RUE DE LA RÉGENCE, N° 14.

Le sieur Gérard PENON, fabricant de Paris, et devant rue du Pot d'Or, a l'honneur d'annoncer qu'il vient de TRANSFERER SA FABRIQUE ET SON MAGASIN à l'adresse ci-dessus; on y trouve constamment un assortiment considérable et varié d'articles confectionnés avec le plus grand soin et dans le goût le plus nouveau, tels que Manchons, Boas, Palatines, Collets de Manteaux, Colliers, etc.  
Ses nombreuses relations avec les grands marchés de l'Allemagne le mettent à même d'offrir à plus de 20 pour 100 au-dessous des prix ordinaires.  
Il vend en GROS et en DÉTAIL et entreprend tout ce qui concerne cette partie. 1907

**L. RASKIN,**

NÉGOCIANT ET COMMISSIONNAIRE, MARCHÉ AUX FRUITS, N. 1077.  
A l'honneur d'informer le public qu'il vient de recevoir une GRANDE QUANTITÉ DE BOUTEILLES DE CHARLEROY, de toute première qualité, ainsi qu'une PARTIE DE GOUDRON DE STOEKHEM, aussi de 1<sup>re</sup> qualité; le tout à des conditions très avantageuses.  
Le même, par suite d'arrangement pris avec les fabricants peut fournir les VERRES A VITRE de toute qualité, ainsi que les ACIDES SULFURIQUES à 66 degrés, aux prix de fabrique les plus modérés. 1989

**CESSATION DE COMMERCE.**

**M<sup>me</sup> JOIRISSE-FIVÉ,**

RUE PONT-D'ILE, N° 833, FAIT DES RABAIS CONSIDÉRABLES sur les prix de ses MARCHANDISES D'HIVER qui consistent en Mérinos Français et Anglais, Napolitaine, Satin-Laine, Flanelle, Demi-Draps, Schals de tous genres, Gilets de satin et autres, Bas laine, etc. 1730

**CLOTURE DE LA VENTE D'ESTAMPES**

**CHEZ M. PALMERS,**

A l'hôtel de la Paix, rue derrière le Palais.  
M. Ascoli a l'honneur de prévenir MM. les amateurs que la dite VENTE aura plus lieu à la recette de l'huissier BORMANS, que lundi 30 et mardi 31 présent mois, de 10 à une heure, et de 5 à 8 heures du soir.  
Le tout sera vendu POUR LE QUART DE SA VALEUR.

ON DEMANDE pour la SOCIÉTÉ DES HAUTS FOURNEAUX, FORGES ET USINES DU LUXEMBOURG un EMPLOYÉ connaissant parfaitement la tenue des livres. On donnerait la préférence à une personne ayant déjà été chargée de la comptabilité d'établissements métallurgiques.  
S'adresser n. 1178, sur la Batte, à Liège, ou à l'administration de la société, rue de Jéricho, n. 1, à Bruxelles. 1987

ON DEMANDE pour une HOUILLÈRE DES ENVIRONS DE LIÈGE, une PERSONNE EN ETAT DE LA DIRIGER.  
S'adresser soit à Liège à M. J. L. C. BEGASSE ou à Jemeppe à M. C. WALTHERY. 1923

**EAU BLANCHE**

**EAU ROUGE,**

**INCOMPARABLES DE LA PETITE VERTU,**

NOUVELLE DÉCOUVERTE PAR M. HORNER, MÉDECIN, MEMBRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE ET DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES.

**Avis très-important**

Pour la guérison radicale des maladies secrètes et fleurs blanches, en six ou dix jours, sans mercure ni tisane.  
Les personnes atteintes de l'une ou de l'autre de ces maladies, soit nouvelles, soit anciennes, peuvent être guéries par cette nouvelle méthode.  
Jusqu'à ce jour on a cru que les maladies secrètes attaquaient toutes les parties du corps, c'est une erreur reconnue par les médecins les plus expérimentés. Il est prouvé que ce qui est sensible au corps, ce sont les bols, les pilules et le mercure; et cependant on n'employait pas d'autres moyens de guérison dans ces sortes de maladies.  
Les nombreuses expériences que l'inventeur a faites de cette eau lui donnent la satisfaction d'offrir au public le résultat de ses études, le succès a surpassé son attente; aussi garantit-il une guérison radicale en six jours, ou en dix au plus aux individus qui mettront en lui leur confiance, sans qu'il s'ensuive aucune conséquence nuisible.  
D'après le prospectus, vous vous traitez vous-même dans le plus grand secret même en voyage, puisqu'il n'y a ni tisane ni régime à suivre.  
Dépôts chez M. DEFOOZ, pharmacien, rue Vinave d'Ile, n. 38, à Liège; à Bruxelles chez M. VANHINSBERG, pharmacien, place de la Monnaie, n. 5; à Ath, chez M. CAMBRELIN, pharmacien; à Namur, chez M. MATHIEU, pharmacien; à Dinant, chez M. MOUVET, pharmacien.

**ALEXANDRE CLOSE,**

MARÉCHAL-CARROSSIER, de BRUXELLES, est arrivé à Liège pour s'y fixer. Il a l'honneur d'annoncer au public qu'il a SIX OMNIBUS A VENDRE à des prix très-modérés. Comme il en répond pour UN AN, le paiement ne s'effectuera qu'après ce terme écoulé. S'adresser Quai de la Sauvenière, N° 851, où se trouvent des OMNIBUS à LOUER à raison de 3 francs par jour. 1974

A LOUER AU FAUBOURG ST. LAURENT, N° 1083,

UN TRÈS BEAU

**QUARTIER INDÉPENDANT**

MEUBLÉ OU NON,

Avec remise, écurie, si on le désire, et la jouissance d'un grand jardin.  
Au même n° il y a à vendre UN TRÈS BEAU DROUSKI TOUT NEUF ET UNE BIROUCHETTE. 518

**VENTE CONSIDÉRABLE**

**D'IMMEUBLES,**

POUR SORTIR DE L'INDIVISION.

LUNDI 20 NOVEMBRE 1837, à neuf heures du matin, et jours suivants, s'il y a lieu, IL SERA PROCÉDÉ, à l'Hôtel du Casque, à Tongres, par le ministère du notaire BIAR, résidant à Liège, à la VENTE PUBLIQUE

**DE 62 BONNIERS**

DE TERRES ET PRAIRIES EN 46 PIÈCES,

Toutes de 1<sup>re</sup> et 2<sup>me</sup> classes, dont 51 bonniers 5 verges grandes en 38 pièces, dans la commune de RUSSON, 3 bonniers 15 verges grandes en deux pièces, dans celle d'OTHEE, et 7 bonniers en 6 pièces, dans celle de LOWAIGE.

La plupart de ces pièces seront d'abord exposées par parcelles et ensuite réunies en masse.

Il sera accordé des facilités pour le paiement.  
S'adresser pour connaître les conditions et pour avoir des affiches contenant le détail des immeubles à vendre, en l'étude dudit M<sup>e</sup> BIAR, à Liège, et chez M. BAILLET, pharmacien, à TONGRES.

Ce dernier est en outre dépositaire des plans figuratifs. 6819

MARDI 21 NOVEMBRE 1837, neuf heures du matin,

IL SERA PROCÉDÉ,

Par devant M. le juge de paix des quartiers du Sud et de l'Ouest de la ville de Liège, en son bureau, rue Mont Saint Martin, par le ministère de M<sup>e</sup> RENOZ, notaire en cette ville,

A LA VENTE AUX ENCHÈRES

**DES IMMEUBLES**

ci-après désignés; savoir:

- 1<sup>er</sup> Lot. UNE PRAIRIE, située commune de HODY, n. 3 à vis le Chanxhe, contenant 5 bonniers.
  - 2<sup>me</sup> Lot. UNE MAISON avec JARDIN, située à STEM-BERT, arrondissement de Verviers.
  - 3<sup>me</sup> Lot. UNE RENTE de 4 frs. 50 c., due par M. Vincent Lamarche, à Liège.
  - 4<sup>me</sup> Lot. UNE RENTE de 12 frs. 15 c., due par M. Jacquemin, de Flémalle.
  - 5<sup>me</sup> Lot. UNE RENTE de 9 frs. 11 c., due par Gilles Rigas, des Taves.
  - 6<sup>me</sup> Lot. DIX-SEPT RENTES, dues par divers.
- S'adresser pour les conditions de cette vente à M<sup>e</sup> RENOZ, notaire. 1981

**PROVINCE DE LIÈGE.**

**RÉADJUDICATION**

DE LA FOURNITURE ET DE L'ENTRETIEN

**DU MOBILIER**

Des casernes de la gendarmerie de la province de Liège.

**AVIS.**

Le 10 novembre 1837, à onze heures du matin, à l'hôtel du gouvernement à Liège, il sera procédé par devant M. le Gouverneur de cette province ou son délégué, sous l'approbation de la députation permanente du conseil provincial, à l'adjudication à l'extinction des feux, de la fourniture et de l'entretien du mobilier nécessaire au casernement de la Gendarmerie dans chacune des brigades, pendant le terme de neuf années consécutives, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1838.

On peut prendre connaissance du cahier des charges et des états indicatifs du dit mobilier et de son entretien, à l'hôtel du Gouvernement à Liège, et chez MM. les commissaires d'arrondissements.

Liège, le 27 octobre 1837.

LE MARDI 31 OCTOBRE 1837, TROIS HEURES DE RELEVÉE,

**L'AMINISTRATION COMMUNALE DE ST NICOLAS,**

Fera procéder à la VENTE AUX ENCHÈRES, en la demeure de M. le bourgmestre de cette commune, de

**TROIS PARCELLES DE TERRAIN**

PROPRES A BATIR,

Longeant le grand chemin qui conduit de St-Gilles vers Montegnée et Glain.

Le cahier des charges est déposé au secrétariat de la commune et en l'étude à Liège du Notaire KEPPENE, rue Saint-Hobert, N° 591. 1966

LE JEUDI, 9 NOVEMBRE 1837, à trois heures de relevée,

**IL SERA PROCÉDÉ**

Par le ministère de M<sup>e</sup> GILKINET, notaire à Liège, en son étude, sise rue Féronstrée, n° 588.

**A LA VENTE AUX ENCHÈRES**

**DES BIENS**

DONT LA DÉSIGNATION SUIT,

Situés à Ans, commune d'Ans et Glain; lieu dit Ruelle de Ster.

1<sup>er</sup> lot. — Une MAISON portant le n° 211, composée de deux pièces au rez de chaussée, d'un bâtiment propre à y établir une distillerie ou une brasserie, cour, jardin et toutes dépendances d'une superficie de 5 ares 32 centiares, joignant d'un côté au sieur Boinem; d'un autre au chemin; d'un 3<sup>e</sup> au lot ci-après, et du Nord à Michel Matriche.

2<sup>me</sup> lot. — Une petite MAISON portant le n° 210, et toutes dépendances, joignant d'un côté, au lot qui précède; d'un autre au chemin; d'un 3<sup>me</sup> au sieur Quitis, et du 4<sup>e</sup> au sieur Boinem.

3<sup>me</sup> lot. — Un JARDIN ou COTILLAGE, contenant 14 ares 66 centiares, joignant d'un côté à la ruelle de Ster; d'un 2<sup>me</sup> à Gérard Colson; d'un 3<sup>me</sup> à Jacques Colson, et du 4<sup>e</sup> à Marc Colson.

4<sup>me</sup> lot. — Un HECTARE 21 ares 90 centiares de PRAIRIES plantées d'arbres et terres labourables, en quatre parcelles séparées par des haies, joignant d'un côté, à Gérard Colson et à Mme. Rome; d'un autre à Jacques Pasque; d'un 3<sup>me</sup> à Mlle. Hardy et à Pierre Colson, et du devant à un terrain vague.

5<sup>me</sup> lot. — Une PIÈCE DE TERRE ou COTILLAGE, contenant 42 ares 18 centiares, joignant d'un côté au chemin; d'un second à Léonard Lajoie, et des 3<sup>me</sup> et 4<sup>me</sup> à Pierre Colson.

S'adresser pour visiter ces biens en la demeure à Ans; ruelle de Ster, n° 211, du sieur Jacques PASQUE, et pour connaître les conditions, en l'étude dudit M<sup>e</sup> GILKINET. 1945

**VENTE D'IMMEUBLES,**

SITUÉS

**A BARVAUX-CONDROZ,**

PRÈS HAVELANGE, POUR SORTIR D'INDIVISION.

Il sera procédé le MERCREDI 8 NOVEMBRE prochain, à neuf heures du matin, par le ministère du notaire PETERS, et au domicile de la dame veuve HODY, à Barvaux-Condroz, A LA VENTE AUX ENCHÈRES DES IMMEUBLES suivants, situés audit lieu, et communes environnantes:

**1. UN CORPS DE FERME,**

avec environ CINQUANTE BONNIERS MÉTRIQUES de JARDIN; VERGERS, PRAIRIES, TERRES LABOURABLES, ET TREUX.

2<sup>o</sup> Une MAISON de MAITRE, bâtie en pierres et couverte en ardoises, ayant trois places, cabinet et lavoir au rez de chaussée, et six chambres à l'étage, avec bâtiments divers, tels que grange, écurie, remise, fournil, etc., etc., bear 1 jardin, prairies arborées de la contenance d'environ deux à trois bonniers.

Plus DEUX PIÈCES DE TERRE, de la contenance d'environ QUATRE BONNIERS.

3<sup>o</sup> UNE PRAIRIE ET TERRAIN, situés au Champ du Bois; de la contenance d'environ HUIT BONNIERS.

4<sup>o</sup> DIVERSES PIÈCES DE PLANTIS ET BOIS, de la contenance d'environ 10 BONNIERS.

5<sup>o</sup> UN ENCLOS, situé en lieu dit sur le Bois, commune de Barvaux, de la contenance d'environ QUATRE BONNIERS.

6<sup>o</sup> Enfin PLUSIEURS RENTES en argent et en nature; très bien hypothéquées.

NOTA. La plupart des terres sont de très bonne qualité et l'une d'elles, située en lieu dit Martinmont, audit Barvaux, contient selon la notoriété publique, une mine de houille; dont on pourrait tirer un grand avantage dans ce pays, où le besoin s'en est toujours fait sentir.

On accordera de grandes facilités pour le paiement, et l'on pourra, au gré des amateurs, faire plusieurs lots des parcelles situées dans les environs de Barvaux.

S'adresser, pour plus amples renseignements, à M. PETERS, notaire à HAVELANGE, dépositaire de la carte figurative, etc.; etc. 1954

**ADJUDICATION**  
DE TROIS BELLES  
**MAISONS,**  
EN BON ÉTAT,  
**AVEC JARDINS,**

SISES  
RUES DU VERT-BOIS ET DU MOULIN  
PRÈS  
SAINT-JACQUES, A LIÈGE.

LUNDI 20 NOVEMBRE 1837, A 10 HEURES DU MATIN, IL SERA PROCÉDÉ par M<sup>e</sup> PARMENTIER, notaire à Liège, en son étude, place du Théâtre Royal, A LA VENTE PUBLIQUE AUX ENCHÈRES, DES IMMEUBLES, dont la désignation suit :

*Premier lot.*  
UNE GRANDE MAISON, A PORTE-COCHÈRE, n. 327, sise rue du Moulin, derrière St. Jacques, composée d'un rez-de-chaussée et deux étages, avec salons, pièces, cabinets, chambres, greniers, cuisine, lavoir, buanderie, pompe, cave, cour spacieuse, écurie, remise, jardin et pelouse; l'ensemble mesurant 8 ares 57 mètres carrés.  
Cette propriété est occupée par M. le professeur Dupont.

*Second lot.*  
UNE MAISON, n. 328, bis, attenante à la précédente et ayant son entrée rue du Vert-Bois; elle consiste en plusieurs pièces au rez-de-chaussée et chambres à l'étage, greniers, cuisine, four, pompe, citerne, caves, cour et jardin.  
La superficie est de 6 ares 30 mètres carrés.  
Cette maison est louée à M. Graindorge.

*Troisième lot.*  
UNE MAISON, A PORTE-COCHÈRE, n. 328, rue du Vert-Bois, joignant aux précédentes, et ayant rez-de-chaussée et deux étages, avec pièces, salons, cabinets, chambres, mansarde, greniers, cuisine, four, lavoir, pompe, caves, remise, écurie, cour et jardin; la superficie est de 5 ares 13 mètres carrés.  
Ce lot est tenu en location par MM. Briart.  
Ces habitations, sont dans un quartier fort aéré et par l'avantage de leur emplacement, à proximité du nouveau quai de halage, sur la Meuse et du pont de la Boverie, elles gagneront beaucoup en valeur.  
Les terrains des jardins, sont propres à des bâtisses.  
Il y aura des facilités, pour le paiement du prix.  
S'adresser pour les conditions de la vente, audit notaire PARMENTIER. 1948

**PAR SUITE DE SURENCHÈRE,**  
IL SERA PROCÉDÉ,  
JEUDI 2 NOVEMBRE 1837, à 10 heures du matin, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> BIAR, notaire à Liège, à l'ADJUDICATION définitive,

**DES IMMEUBLES**  
CI-APRÈS DÉTAILLÉS, SAVOIR :

Le 1er. lot contenant 5<sup>e</sup> VERGES GRANDES 6 petites de TERRE, sur la mise à prix de frs. 5830  
Le 2me. lot contenant UN BONNIER 10 v. gr. 3410  
Le 3me. lot contenant UN BONNIER 3000  
Ces trois lots sont situés à EBEN-EMAEL.  
Les 8me., 9me et 10me. lots contenant ensemble UN BONNIER DE TERRE, situés à LANAYE, sur la mise à prix de 2100  
Les 7me., 12me. et 20me. lot, dont l'adjudication avait été infirmée, seront aussi réexposés, savoir : le 7<sup>e</sup>, situé à EMAEL, contenant 25 v. g. de TERRE, sur la mise à prix de 2050  
Le 12me., situé à LIXHE, comprenant UN BONNIER 4 v. g. 10 p. 1200  
Et le 20me., contenant 21 v. gr. 15 petites de PRAIRIE, située à MILMORTE, sur 3000

**Vente par Licitat.**

LUNDI 6 NOVEMBRE 1837, A 9 HEURES DU MATIN, IL SERA PROCÉDÉ EN LA DEMEURE A TILFF, DE M<sup>e</sup> H. J. THIRY, NÉGOCIANT, Pardevant M. le juge de paix du canton de SERAING, par le ministère de M<sup>e</sup> RADELET, notaire à OUGRÉE, A LA VENTE PUBLIQUE

**BIENS-IMMEUBLES ET RENTES,**

Provenant de la succession de feu Urbain PHILIPPE, situés au centre du vallon de Tilff, et consistant en quatre maisons dont une fort jolie maison de campagne, avec écurie, remise, étable et grange, jardins, vergers, prairies, terres et bois taillis, contenant environ quatre hectares; — plus QUATRE RENTES PERPÉTUELLES bien hypothéquées important un intérêt annuel de 188 francs. — Les maisons sont propres à toute espèce de commerce et sont situées au bord de l'Ourte.  
Cette vente offre toute facilité de paiement. — Les conditions sont à voir en l'étude du notaire prénommé, ainsi qu'au bureau de la justice de paix de Seraing. 1952

**VENTE AUX ENCHÈRES**  
DE  
**QUATRE MAISONS,**  
LIBRES DE CHARGES,

APPARTENANT A LA FABRIQUE DE L'ÉGLISE DE SAINT-NICOLAS, à Liège.

LUNDI 13 NOVEMBRE 1837, à 3 heures de relevée, les Marguilliers de la fabrique de l'église de St Nicolas, à ce dûment autorisés, feront exposer en adjudication publique, par le ministère de M<sup>e</sup> LAMBINON, notaire à Liège, en son étude, place derrière l'hôtel de ville, les IMMEUBLES suivants :

*1er. LOT.*  
Une MAISON, cotée 287, avec cour, jardin et autres dépendances, formant un ensemble d'une superficie de 11 ares 29 centiares, située à Longdoz, commune de Liège.  
Ces immeubles, par suite de l'établissement de la route de la Bonne Femme, sont dans une situation très agréable.

*2me. LOT.*  
Une MAISON, n<sup>o</sup> 319, située vis-à-vis la Place Grétry, Outre Meuse à Liège, joignant à M. le professeur Frankinet et autre.

*3me. LOT.*  
Une MAISON portant le n<sup>o</sup> 328, sise près de la Place Grétry.

*4me. LOT.*  
Une MAISON cotée N. 329, contigue à la précédente.  
Ces deux dernières maisons seront vendues ensemble ou séparément, au gré des amateurs.  
S'adresser audit notaire, dépositaire des plan et titres de propriété. 1956

**BELLE VENTE**  
DE  
**BOIS ET TERRES.**

Le JEUDI 9 novembre 1837, aux neuf heures du matin, il sera procédé par le ministère de M<sup>e</sup> PAQUE, Notaire à Liège, et pardevant M. le Juge de Paix du canton de St Trond, en la demeure de M. RENSON, Hôtel de l'Europe à Saint-Trond, à la vente aux enchères publiques des IMMEUBLES ci-après désignés, situés à Melver sous St. Trond.

*Premier lot.*  
Un bois dit Grand Milenbrouck, divisé en deux parties comme suit :

A. La première partie à prendre du côté du midi contient 641 ares 41 centiares.  
B. La seconde partie à prendre du côté du nord contient 1219 ares 55 centiares.  
Ces deux parties seront adjugées séparément.  
L'ensemble tient du levant à M. Loyaerts et le comte d'Oultremont, du midi à l'Allée composant le 2<sup>e</sup> lot, du couchant à M. Charles Delpierre, du nord à M. Loyaerts.

*2me. LOT.*  
Une languette de bois formant une allée, grande de 4 ares 90 centiares, tenant du nord au bois dit Grand Milenbrouck ci-dessus, et des trois autres côtés à M. Charles Delpierre.

*3me. LOT.*  
Un bois dit Kleynen Lochtemberg, contenant 106 ares 78 centiares, tenant du levant à M. Loyaerts, du midi au bois dit Grand Milenbrouck ci-dessus désignés et à M. Lambert Delpierre, du couchant audit Delpierre, du nord au 4<sup>e</sup> lot et à la veuve Kleykens.

*4me. LOT.*  
Un bois dérodé maintenant semé de sapins, nommé Kleynen Lochtemberg, contenant 156 ares 88 centiares, tenant du levant à la veuve Kleykens, du midi au 3<sup>e</sup> lot, du couchant à M. Delpierre, et du nord au 5<sup>e</sup> lot.

*5me. LOT.*  
Un bois dérodé maintenant semé en sapins, nommé Grooten Lochtemberg, contenant 224 ares 35 centiares, tenant du levant à M. Loyaerts, du midi à la veuve Kleykens et au 4<sup>e</sup> lot, du couchant à M. Lambert Delpierre, du nord au 6<sup>e</sup> lot.

*6me. LOT.*  
Un bois dit Grooten Lochtemberg, contenant 567 ares 56 centiares, tenant du levant à M. Loyaerts et le comte D'Oultremont, du midi au 5<sup>e</sup> lot, du couchant à M. Delpierre, du nord au chemin de Nieuwehoven à Gosen.

*7me. LOT.*  
Un bois dit Muggelbosk aujourd'hui dérodé et mis en culture, contenant 317 ares 55 centiares, tenant à un chemin de décharge, les bois dits Wezermael, Minsebrouck et Savelkuyt et à M. Delgeur.

*8me. LOT.*  
Un bois dit Savelkuyt aujourd'hui défriché et mis en culture, contenant 282 ares 11 centiares, tenant au 7<sup>e</sup> lot, à M. Soigner, une décharge publique et à M. Delgeur.  
On pourra prendre connaissance des conditions de cette vente au bureau de M. le juge de paix susdit, en la demeure de M. RENSON, hôtel de l'Europe à St. Trond, en l'étude de M<sup>e</sup> DEJAGER, légiste, place Ste. Claire, à Liège, ou en celle de M. le notaire PAQUE, rue Souverain Pont, audit Liège. 1961

**A VENDRE SUR RENTE**  
UN BEAU  
**MOULIN A FARINE,**

Avec quatre paires de meules, blutoir, balance, mât, cric, établi sur un très beau et facile biez, dont l'eau ne tarit jamais, avec une eau d'arène, pour empêcher la roue de gélir; ainsi que la MAISON et dépendances, avec grande greniers, four, pompe, lavoir, chaudière, cour, écuries et jardin entouré de murs, propre à l'établissement d'autres usines, libre de charges, situé à JUPILLE, près de Liège. S'adresser à Liège, rue St-Severin, n. 723. 1972

**VENTE**  
D'UNE BELLE  
**MAISON DE COMMERCE,**  
AVEC UN JARDIN DERRIÈRE,

POUR EN JOUIR LE 24 DÉCEMBRE PROCHAIN.  
Cette propriété située AU COMMENCEMENT DU FAUBOURG STE. MARGUERITE, n. 54, à Liège, consiste en une grande boutique, 4 pièces, cuisine et buanderie au rez-de-chaussée, belles caves, six chambres aux étages, dont plusieurs avec cheminées en marbre, grands greniers, cour pompe, citerne, fournil, et un jardin planté de bons arbres et traversé par le ruisseau des moulins; le tout d'une contenance d'environ 32 ares.  
LA VENTE qui avait été fixée au mardi 19 du courant aura DÉFINITIVEMENT LIEU AUX ENCHÈRES, LUNDI 30 octobre 1837, à 2 heures de relevée, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> BIAR, notaire à Liège.  
On peut voir la propriété tous les jours. 1978

**INSPECTION FORESTIÈRE DE LIÈGE.**  
**VENTE**  
DES COUPES

**De bois domaniaux,**  
DE L'ORDINAIRE 1838.  
LE MARDI 31 OCTOBRE 1837, A 10 HEURES DU MATIN, Par devant le notaire VOISIN, IL SERA PROCÉDÉ A L'HOTEL DE VILLE DE VERVIERS,

**VENTE DES COUPES,**  
SITUÉES DANS L'ARRONDISSEMENT DE VERVIERS;  
Et le LUNDI, 6 novembre suivant, à la même heure, au palais de justice à Liège, et par devant le N<sup>e</sup> PARMENTIER, à la VENTE de CELLES situées dans l'arrondissement de Liège.  
On peut se procurer tous renseignements chez les notaires et chez les agents forestiers,  
Liège, le 5 octobre 1837.  
L'inspecteur forestier des provinces de Liège et de Limbourg. DECHESNE, aîné. 1817

**BOURSES.**  
PARIS, LE 26 OCTOBRE.

Cinq pour cent, . . .	109 70	Esp. D. diff. s. int.	4 5/8
Trois pour cent, . . .	80 05	Dt. pas. s. int.	4 5/8
Act. de la B. de Fr.	2000 ..	Belg. Empr. 1832	200 ..
Napl. Cert. Falc.	99 30	Banque de Belg.	1470 00
Esp. Ardoin 1834.	20 7/8		

**BRUXELLES, LE 27 OCTOBRE.**

FONDS BELGES ET ÉTRANGERS.	SUITE DES ACTIONS.
Delte activ 2 1/2	A S. d'Ougrée. . . 113 1/2
Emp. Rotsch. . . . .	A S. Sars-Louch. . . 123 1/2
Fin cour. . . . .	A Che de fer. . . . . 100 1/2
1836, 4 1/2 . . . . .	P S. de Venues. . . . . 100 1/2
Fin cour. . . . .	P Bat. à V. Ary. . . . . 91 1/2
E. de la ville 1832	S. St. Léona. . . . . 106 1/2
HOLL. Dette active	S. Chatelin. . . . . 134 1/2
Rente domaniale	P S. Verreries. . . . . 115 1/2
Autriche. Métall.	Ecl. gaz. rés. . . . . 95 1/2
NAPLES Falconnet	S. Raffinerie. . . . . 114 1/2
ESPAÑ. Dette act	A Verr. Charl. . . . . 115 1/2
Fin cour. . . . .	Expl. l'Espér. . . . . 111 1/2
pr. 4 m. d. l.	A Des Brasseries. . . . . 102 1/2
différée 1830. . . . .	Librairie H. . . . . 100 1/2
1835. . . . .	Typogr. W. . . . . 105 3/4
dette passive . . . . .	Fabr. Tapis. . . . . 106 1/2
PORT. Dona Maria . . . . .	Fabr. de fer. . . . . 112 5/8
BRESIL 1824. . . . .	Mutual. ind. . . . . 100 1/4
ROME 1831. . . . .	C. de Bruges. . . . . 111 1/2
	H. F. Monc. . . . . 111 1/2
	Libr. Mélines. . . . . 100 1/2
	S. act. réun. . . . . 101 1/4
	S. de Fleu. . . . . 100 1/2
	Ebén. teut. . . . . 100 1/2
	Librairie Sc. . . . . 100 1/2
	Fab. Pianos. . . . . 100 1/2
	H. F. Borin. . . . . 100 1/2
	Hoyoux. . . . . 95 1/2
	Fabr. de pap. . . . . 100 1/2
	Us. de fer. . . . . 100 1/2
	CHEMINS DE FER.
	A DE Par. à St Ger. . . . . 100 1/2
	à V r. d. . . . . 100 1/2
	à riv. g. . . . . 100 1/2
	A DE Mulh. à Th. . . . . 100 1/2
	A Gambart. . . . . 100 1/2
	A Luxembourg. . . . . 100 1/2